

Première publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme:
DCFI SA, Aigle
2.

Valeur nominale du capital-actions jusqu'à présent:
CHF 900'000.00
3.

Nouvelle valeur nominale du capital-actions:
CHF 100'000.00
4.

Décision de réduction par: l'assemblée générale extraor-
dinaire
5.

Date de la décision: 10.11.2005
6.

Echéance de préavis des créances: **30.01.2006**
7.

Adresse pour la déclaration des créances: Notaire
Charles-Pascal Ghiringhelli, Avenue de la Gare 7,
1860 Aigle
8.

Indication: Les créiteurs peuvent annoncer leurs
créances pour obtenir un paiement ou des sûretés.
9.

Remarques: La réduction passe par la transformation de
900 actions de CHF 1000.- chacune, au porteru en 10'000
actions de CHF 10.- chacune, au porteur et le rembourse-
ment aux actionnaires. Selon le rapport de révision prévu à
l'art. 732 CO, établi par Fibexa SA, du 7 novembre 2005, il
résulte que les créances de la société sont entièrement cou-
vertes malgré la réduction du capital-actions.

Notaire Charles-Pascal Ghiringhelli
1860 Aigle

(00139375)